

DÉCHETS : EN ROUTE VERS

LA REDEVANCE INCITATIVE



La Redevance Incitative va être mise en place sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Dombes. Cette mise en place sera progressive pour entrer officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle remplacera alors la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

QU'EST-CE QUE

LA REDEVANCE INCITATIVE ?



C'est une redevance dont le montant varie selon votre production de déchets. Plus vous produisez de déchets, plus la redevance est élevée. Moins vous produisez de déchets, plus elle est faible.

C'est un système plus équitable car il comptabilise le nombre de levées et le poids des déchets pour chaque ménage.

C'est aussi un système qui incite à mieux trier et donc à mieux préserver l'environnement.

9 réunions publiques pour répondre à vos questions

Rendez-vous les mardis, dès 20 h :

- 15 octobre - MARLIEUX, salle polyvalente
- 22 octobre - CHALAMONT, salle polyvalente
- 29 octobre - MIONNAY, salle de motricité, école maternelle
- 5 novembre - SAINT-NIZIER-LE-DÉSERT, salle polyvalente
- 12 novembre - CHÂTILLON-LA-PALUD, salle polyvalente
- 19 novembre - SAINT-PAUL-DE-VARAX, salle polyvalente
- 26 novembre - SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY, salle polyvalente
- 3 décembre - SAINT-MARCEL-EN-DOBES, salle polyvalente
- 10 décembre - VILLARS-LES-DOBES, salle polyvalente

LES DATES À RETENIR



Année 2019 :
année de mise
en place

DE SEPTEMBRE 2019
AU 31 DÉCEMBRE 2019

- Information des usagers et évaluation des besoins.
- Des enquêteurs assermentés se déplacent pour vous rencontrer.

DU 15 OCTOBRE AU
10 DÉCEMBRE 2019

Réunions publiques

2020 :
année test

Elle permettra de vous familiariser avec le système, d'identifier les ajustements nécessaires, de traiter les cas particuliers.

2021 :
année
d'entrée
en vigueur

Redevance
Incitative

ÉQUIPEZ-VOUS D'UN BAC DE COLLECTE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

À partir du 1^{er} janvier 2020, la collecte des déchets non recyclables s'effectuera exclusivement en bac roulant conforme aux normes européennes.

Les sacs en dehors d'un bac ne seront plus collectés. Si vous disposez déjà d'un bac conforme, seule la pose gratuite d'une puce d'identification sera nécessaire.

Contacts pour l'acquisition d'un bac de collecte :

- **jusqu'au 31/12/2019 :**
Entreprise SULO • 0 800 349 785 (*appel gratuit*)
- **à partir du 01/01/2020 :**
Communauté de Commune de la Dombes • 04 28 36 12 12

Jusqu'au 31 décembre 2019, vous bénéficiez d'une subvention pour obtenir un bac à un tarif préférentiel.

TARIFS RÉDUITS jusqu'au 31/12/2019	Prix de vente € TTC*
Bac 120 litres	9,00
Bac 120 litres <i>avec verrou</i>	17,00
Bac 140 litres	11,00
Bac 140 litres <i>avec verrou</i>	18,00
Bac 180 litres	12,00
Bac 180 litres <i>avec verrou</i>	19,00
Bac 240 litres	13,00
Bac 240 litres <i>avec verrou</i>	20,00
Bac 340 litres	19,00
Bac 340 litres <i>avec verrou</i>	26,00
Bac 660 litres	46,00
Bac 660 litres <i>avec verrou</i>	53,00

* tarifs préférentiels uniquement en vigueur jusqu'au 31/12/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

100, Avenue Foch
01400 Châtillon-Sur-Chalaronne
04 28 36 12 12 • www.ccdombes.fr
+ d'infos sur : www.monservicedechets.com

